



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-073

AR Prefecture

043-214301624-20250616-DEL2025_073-DE
Reçu le 18/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le onze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Maëlle JOLY a donné pouvoir à David SUC, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Stéphanie GRANOUILLET, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Absents :
Christelle BLANCHER, Daniel DI-LITTA et Sébastien VINCENT

Secrétaire de séance : Stéphanie GRANOUILLET

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	15
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	7

Objet : SDE 43 – Camping renouvellement coffret prises

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint, expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 5 408,93 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le **Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :**

$$5\,408,93 \times 55 \% = 2\,974,91 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances / Foncier et travaux » du 12/06/2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-  **D'APPROUVER** l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Madame le Maire,
-  **DE CONFIER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
-  **DE FIXER** la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 2 974,91 € et d'autoriser Madame le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
-  **D'INSCRIRE** à cet effet la somme de 2 974,91 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Pour le Maire, et par délégation
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Po Le Maire,

Patricia GOUDARD



Madame Brigitte ROCHE